



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accidents

Question écrite n° 51468

### Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le danger que représentent les glissières de sécurité pour les motards. En effet, en cas de chute ou de glissade, les rails ou les supports peuvent entraîner des blessures extrêmement graves chez les motards. Or il semble qu'un doublement de ces rails de sécurité améliorerait les choses. Elle lui demande de lui communiquer le nombre de kilomètres qui vont être ainsi équipés dans les prochaines années et ce que le Gouvernement envisage de faire pour mieux assurer la sécurité des motards.

### Texte de la réponse

La prise en compte des motocyclistes dans l'aménagement et la gestion des infrastructures est une préoccupation constante des gestionnaires de voirie. Des instructions ont été données en 1999, aux services de l'équipement, afin de préciser les règles d'emploi des équipements latéraux de retenue et pour compléter, si nécessaire, les glissières métalliques existantes par des dispositifs de protection adaptés aux motocyclistes. De nombreuses collectivités locales ainsi que les sociétés concessionnaires d'autoroutes tiennent compte de ces instructions pour aménager leurs propres réseaux routiers. Pour le réseau routier national non concédé, un programme spécifique d'équipement de dispositifs de retenue adaptés aux motocyclistes a été mis en oeuvre à partir de 2000. Depuis cette date, environ 400 kilomètres de routes nationales (courbe, carrefour, bretelle,...) ont été équipés et 100 kilomètres supplémentaires le seront, d'ici la fin de ce programme, en 2006. Par ailleurs, d'autres actions pour la sécurité des deux-roues sont menées et concernent, notamment, l'amélioration des caractéristiques des peintures utilisées pour le marquage routier, ou la communication générale à l'adresse des motards.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Brunel](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51468

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9128

**Réponse publiée le :** 23 août 2005, page 8061